

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2022

193x22

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFERNET-CADIERE Exercice 2022

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement associatif contribuant à ce développement.

Vu le projet d'activités présenté par l'**Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Infernet-Cadière** relatif au dossier de demande de subvention 2022,

Considérant que l'**Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Infernet-Cadière** légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 920,00 €, au titre de l'année 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire en date du 20 septembre 2022.

Nom de l'association : **ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFERNET- CADIERE**

représentée par son président : Monsieur ROSSI Luc

Objet statutaire : Promouvoir la gestion Piscicole et Halieutique des rivières et plans d'eau du bassin versant de la Cadière et création d'une école de pêche

Siège : 1507 Bd Marcel Pagnol – 13127 Vitrolles

SIRET n° : 400 588 745 000 10

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que l'**Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Infernet-Cadière** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901,
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 920,00 € au titre de l'année 2022,
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE
EMELINE COCH

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 septembre 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI